

Le Principal
Aux parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : Calendrier de fin d'année

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles :

1. ASSIDUITÉ

Les cours et la demi-pension seront assurés jusqu'au **Vendredi 23 juin 2017 inclus** : il est important que votre enfant soit présent jusqu'à cette date afin de mener à bien l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation. **Du 26 au 28 juin inclus**, les élèves sont libérés pour réviser les épreuves du D.N.B.

2. EXAMENS

▪ **L'ensemble des élèves de 3^{ème} passera les épreuves du Diplôme National du Brevet :**

- **Mercredi 24 mai 2017** : Épreuve orale basée sur les enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs.
- **Jeudi 29 juin 2017 de 13h30 à 16h45** : 1^{ère} Épreuve écrite de Mathématiques et sciences expérimentales et de technologie.
- **Vendredi 30 juin 2017 de 9h00 à 12h25 et de 14h30 à 16h30** : 2^{ème} Épreuve écrite de Français et d'Histoire Géographie et Éducation Morale et Civique. **La demi-pension fonctionnera.**
- Les convocations au D.N.B. seront remises **début Juin.**

3. CONSEILS DE CLASSE

Les Conseils de classe se dérouleront **Lundi 12 et Mardi 13 juin 2017.**

Le bulletin vous sera transmis dès le lendemain par le biais du carnet de correspondance de votre enfant accompagné de la fiche d'orientation qui mentionnera la proposition du conseil de classe. En cas de désaccord, la famille devra prendre rendez-vous avec le Principal le **Mercredi 14 Juin**, cette date est impérative en raison de la Commission d'appel qui se déroulera le **Jeudi 22 juin 2017.**

4. MANUELS SCOLAIRES

La restitution des manuels s'effectuera du **19 au 23 Juin** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

5. RÉSULTATS DES AFFECTATIONS ET EXAMENS

- **Les résultats des affectations post 3^{ème} seront publiés Vendredi 30 juin** sur le site internet <http://iscol.ac-nice.fr/ts>, vous pourrez vous connecter à l'aide de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été attribués **début juin**
- **Les parents devront impérativement se connecter entre le 30 juin et le 4 juillet 2017 pour pré inscrire leur enfant au lycée d'affectation puis finaliseront l'inscription en se rendant physiquement au lycée avant le 7 juillet.**
- Les élèves et les parents des élèves non affectés seront accueillis par la conseillère d'orientation psychologue **Mardi 4 juillet 2017 pour un entretien de situation.**
- **Les résultats du Diplôme National du Brevet seront affichés le Mardi 11 juillet 2017 à 16h.** Les diplômes seront remis aux élèves lors d'une cérémonie républicaine qui se déroulera le **Mardi 17 octobre 2017 à 17h** (l'information figurera sur le site internet du collège).

6. TENUE

La fin de l'année arrivant, la tentation est grande chez nos élèves de « relâcher leur tenue ou leur comportement ». Là aussi, aucun écart ne sera accepté, j'attire en particulier votre attention sur le point 2.1.2 du Règlement Intérieur instituant qu'une tenue vestimentaire décente ainsi qu'un comportement correct sont exigés dans le collège et à ses abords immédiats. Il est utile de préciser que pour des raisons de sécurité, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux enseignements et des chaussures fermées. **Les tenues « de plage » sont interdites.**

7. REMISE DES PRIX

Afin de récompenser les élèves qui le méritent, j'ai souhaité instituer une cérémonie de remise des prix de fin d'année qui se déroulera le **Mercredi 28 Juin de 9h à 11h30.** A cette fin, les cours ne seront pas assurés durant la journée et les élèves récompensés et leurs parents sont cordialement invités à participer à cette cérémonie conviviale. Ainsi, les élèves qui auront obtenu les Félicitations aux 3 trimestres, se verront récompensés par un prix d'excellence, mais également ceux qui se sont distingués tout au long de l'année par leur sérieux, leur travail ... (prix du conseil de classe).

8. PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Une permanence administrative sera assurée du **Lundi 10 Juillet au Jeudi 13 Juillet 2017**, date de fermeture de l'établissement, de **9h00 à 12h00** exclusivement.

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant, et vous prie de croire, Monsieur Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le
Signature du responsable légal



Le Principal,
F. ESCALLIER-DURONT